



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Route H144 Villeneuve - Les Evouettes L'étude se poursuit avec l'amélioration du tracé

Grâce au crédit d'étude complémentaire accordé le 5 septembre 2000 par le Grand Conseil, le développement du projet vaudois se poursuit selon les recommandations du Comité de pilotage de l'étude multicritère de 1999 (COPIL) : des éléments du tracé font l'objet de travaux d'optimisation. Ces premières améliorations ont été approuvées par la Commission de coordination, organe réunissant tous les partenaires vaudois intéressés par le projet de route.

La Commission de coordination constitue l'organe faîtière des structures actives dans le développement du projet définitif de la H144. Présidée par le Chef du Département des infrastructures, elle a tenu sa première séance le 7 février 2001. A cette occasion, elle a pris connaissance et validé les nouvelles études suivantes :

- Explication des premiers principes de développement durable : le projet de la H144 doit assurer le meilleur équilibre possible entre ses composantes sociales, économiques et environnementales. Cet objectif majeur forme la ligne directrice pour la conception du projet.
- Ajustement du tracé dans la plaine des Iles Ferrandes : il s'agit de préciser la position exacte du futur axe routier afin de réduire les impacts sur l'environnement et le domaine foncier, tout en contenant les coûts et en préservant les caractéristiques géométriques normalisées de la route.
- Jonction de Crébelley : elle doit encore faire l'objet d'évaluations pour définir la variante optimale.
- Liste des emplacements où des mesures devront être prises pour réduire au maximum les atteintes à l'environnement ou pour les compenser.
- Mesures d'accompagnement : dans un large périmètre autour du projet routier, il s'agit de dresser l'inventaire des lieux névralgiques où des dispositifs devront être appliqués afin de décharger au maximum le réseau local et les villages du trafic de

transit. Ces dispositifs seront définis ultérieurement avec les autorités locales.

- Etude préliminaire pour le choix d'une démarche foncière : elle consistera à déterminer la méthode d'acquisition des terrains qui soit la plus favorable aux propriétaires de la région.
- Revitalisation du vieux Rhône : la construction du viaduc sur le Rhône ne devrait pas entraver une éventuelle future revitalisation de ce cours d'eau ; dans cette optique, le viaduc pourrait être légèrement prolongé. Ceci doit encore être évalué.

Ces éléments décisifs permettront au Service des routes (SR) et aux mandataires de fixer le tracé définitif de la H144, afin de poursuivre les études plus précises. Selon le projet actuellement décidé, les emprises définitives de la nouvelle route et des compensations écologiques sur les terres agricoles sont évaluées à environ 15 hectares. Les auteurs du projet cherchent autant que possible à diminuer cette valeur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 février 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Philippe Biéler, chef du DINF, 021/316 70 01 et Henri Bovay, ingénieur au SR, 021/316 70 71